

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT.

N° D/97/ 122 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN
CHEVALIER DE L'ORDRE
NATIONAL DU MERITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Loi Fondamentale;
Vu la Loi N°L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994 modifiant et
complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986
portant création de l'Ordre National du Mérite.
Vu le Décret N°D/003 du 26 Janvier 1994 nommant le Grand
Chancelier.

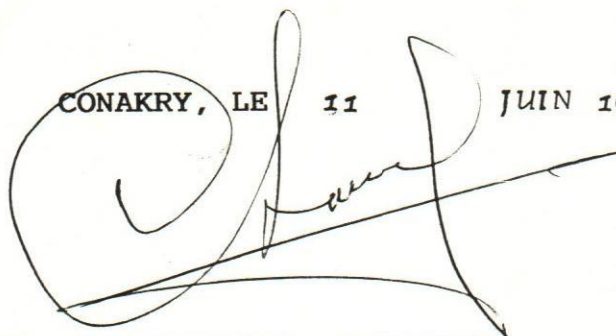
D E C R E T E

ARTICLE 1er/ Le grade de CHEVALIER de l'Ordre National du Mérite
est décerné à Monsieur ANDRE RECIPON, Père-Fondateur de l'Associ-
ation Française RAOUL FOLLEREAU pour les services éminents rendus
à la République de Guinée.

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa
date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République.

CONAKRY, LE 11

JUIN 1997



GENERAL LANSANA CONTE